Ligue Régionale de TIR de BRETAGNE

NOTE D'INFORMATION FORMATION 21-22

FORMATION FÉDÉRALE

FFTir

Fédération Française de Tir

Jeune encadrant

Animateur

Initiateur

Ligue Régionale de Tir de Bretagne

Informations générales

Pour toute questions sur les formations :

Maud SEUS-CARADEC - Assistante technique régionale – RFL

07 50 87 61 20 – atr@tir-bretagne.org

Rappel : La formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

L'accès aux modules de formations est soumis au respect des consignes sanitaires en vigueur.

Les armes peuvent être personnelles ou mise à disposition par votre club ou Comité Départemental.

Journées de positionnement :

La journée de positionnement est obligatoire pour toutes les formations initiales (sauf CAC). En l'absence de participation, le stagiaire ne sera pas autorisé à poursuivre la formation et sera considéré comme ayant abandonné.

Leur organisation est confiée à chaque Comité Départemental sous la direction du Responsable de Formation Départemental (RFD) et dans le respect des procédures, des contenus et des programmes définis par l'ATR-RFL.

A l'issu de la clôture des inscriptions, votre candidature est transmise par la Ligue au RFD de votre département, qui vous informera du lieu et date de la fournée de positionnement.

Les frais de la journée de positionnement (15€] sont inclus dans votre inscription et seront reversés à votre Comité Départemental.

Inscriptions :

Le nombre de places disponibles est limité (voir la fiche détaillée de chaque formation). Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Toute demande au-delà de la date butoir ne sera pas prise en compte. Dans un esprit d'équité entre les clubs, la Ligue se réserve le droit de refuser des candidatures d'un même club lorsqu'elles sont en trop grand nombre pour une même formation.

Dans les cas nécessitant une dérogation, l'inscription pourra être refusée si la demande n'est pas adressée. Pour toute question, contactez directement l'ATR.

L'inscription n'est validée qu'à la réception du dossier complet et des frais de formation. Un dossier complet contient :

- La feuille de demande d'inscription complétée (page 20)
- La copie de la licence en cours de validité, visée par le médecin
- Paiement de l'ensemble de la formation (en cas d'inscriptions multiples, merci de préciser au dos du chèque)
- Au besoin : demande de dérogation (page 21) et/ou autorisation parentale (page 22)

Les personnes intéressées sont priées de retourner le dossier complet à :

Ligue Régionale de Tir de Bretagne
11 bis avenue de la Princesse
Maison des Associations
BP 7
56390 COLPO

Ou par e-mail : secretariat@tir-bretagne.org

Une convocation personnelle ultérieure viendra confirmer l'inscription et indiquer les modalités exactes de la formation, Une attestation de paiement vous sera automatiquement envoyée par mail à la clôture des inscriptions.

Vous pouvez annuler votre inscription sur simple demande jusqu'à 3 jours après la clôture des inscriptions, aucun frais ne sera encaissé. Au-delà de ce délai, les inscriptions sont définitives et les frais d'inscriptions seront encaissés.

Les dossiers sont également disponibles sur le site internet de la Ligue : http://www.tir-bretagne.org/

Frais de formation :

Les frais d'inscription sont à envoyer avec le dossier d'inscription. Il est possible de faire un règlement en plusieurs fois. Les frais de la journée de positionnement (15€) sont inclus dans votre inscription et seront reversés à votre Comité Départemental.

Les frais d'inscription sont encaissés indépendamment de la présence du stagiaire (absence, abandon, etc).

Tout candidat abandonnant au cours de la formation ne sera pas remboursé de tout ou partie des frais qu'il aura engagés.

Seul le cas d'annulation n'engage aucun frais (Rappel : annulation sur simple demande jusqu'à 3 jours après la clôture des inscriptions)

Pour les stagiaires Hors Ligue les frais de formation sont majorés de 10€ par jour. Le Passeport formateur, livret d'alternance ainsi que les guides pédagogiques sont fournis. L'acceptation en formation est soumise à l'accord de leur RFL et dans la limite des places avec priorité aux bretons.

Restauration et Hébergement :

Les frais de restauration du midi sont directement pris en charge par l'organisateur à concurrence d'un montant maximum de 15€ par repas. La consommation d'alcool est interdite.

Les éventuels frais de restauration du soir, d'hébergement et de déplacements sont à la charge du stagiaire, de son club ou du comité départemental.

SOMMAIRE

(accès à la formation en cliquant dessus)

INFORMATIONS GENERALES

Journées de positionnement 1

Inscriptions 1

Frais de formation 2

Restauration et Hebergement 2

FORMATIONS INITIALES

Formation initiale Brevet Fédéral Jeunes Encadrants 5

Certificat de compétences : Capacité à accueillir et conseiller 8

Formation initiale Brevet Fédéral Animateur 10

Formation initiale Brevet Fédéral Initiateur 14

Informations sur les formation Entraineur 1er et 2ème degré 14

FORMATIONS CONTINUES

Développement des Ecoles de Tir et Cibles Couleurs 20

Tuteur Fédéral 1er Degré 21

Pédagogie de la découverte 22

Technique de la Carabine couché 23

Réglage et Equilibre des carabines 24

DOCUMENTS

Demande d'inscription en formation 25

Demande de dérogation 26

Autorisation Parentale 27

Ligue Régionale de TIR de BRETAGNE

FORMATIONS INITIALES

FORMATION FÉDÉRALE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

Jeune encadrant

CAC

Animateur

Initiateur

Formation initiale Brevet Fédéral Jeunes Encadrants

La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Journée de positionnement : Elle est organisée dans votre département durant le mois d'octobre ou novembre. Votre RFD vous communiquera directement les modalités exactes. Voir page 1 pour plus d'informations. La présence du tuteur est obligatoire sur cette journée.

Premier module de formation : 21 novembre 2021

Deuxième module de formation : 26 février 2022

Troisième module de formation : 22 mai 2022

Prévision encadrement : Pascal Kerlau et Jean André

Prévision lieux des modules : lieu à déterminer en fonction des inscrits.

Cadre de la formation.

Au sein du club de tir, le jeune encadrant a pour fonction de réaliser l'encadrement d'un public type Ecole de tir (sous la conduite d'un entraineur de club diplômé), de participer à la validation des Cibles Couleur jusqu'au niveau Orange, de s'investir au sein du club (assemblée générale, aide à la mise en place de compétitions amicales…) et de coacher les plus jeunes lors des compétitions.

La durée globale de la formation est de 50 heures répartie en :

- 3 heures de positionnement.
- 20 heures de formation théorique et pratique.
- 35 heures de stage en situation au sein du club, sur une ou deux saisons

Les 20 heures de formation théorique et pratique se composent en quatre blocs :

- Sécurité
- Accueillir, accompagner et animer les séances
- Manipulation et connaissances de base des armes et des disciplines
- Technique de tir
- Adaptation au public

L'alternance.

Le diplôme n'est délivré qu'à partir du moment où le stagiaire a effectué un stage dans un ou plusieurs clubs. Le stagiaire doit effectuer au minimum 35h en club, qui peut se dérouler en une ou deux saisons.

Le stage en club est une partie importante de la formation, et pourra ne pas être validé s'il apparait au RFL que le stage n'a pas été réellement suivi.

Le stagiaire sera obligatoirement suivi et accompagné par un Brevet Fédéral Tuteur 1er Degré, ou actuellement inscrit pour se former au tutorat.

Une formation de tuteur est proposée parmi les formations continues.

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 8 stagiaires.

La formation est ouverte aux mineurs à partir de 14 ans, jusqu'à 19 ans inclus

Être licencié depuis deux ans minimum

Être titulaire de la Cible Verte. L'accès à la formation est possible en ayant la Cible Orange, sous réserve d'obtenir la Cible Verte avant la fin de la formation

Avoir un Tuteur diplômé ou inscrit en formation cette saison

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 90 € (frais de la journée de positionnement inclus).

Modalités de validation.

L'obtention du Brevet Fédéral est prononcée par la Présidente de Ligue et l'ATR sur proposition du jury plénier qui se réuni une fois la formation terminée. Le Jury a toute latitude pour proposer la validation (totale ou partielle) ou l'ajournement du stagiaire.

Le/la stagiaire doit obligatoirement :

- ✓ Participer activement à toutes les journées de formations et être investi.e
- ✓ Réussir les différentes évaluations formatives et certificatives, théoriques et pratiques. Elles seront présentées au jury plénier.
  - ➢ Un QCM avec questions éliminatoires sur la sécurité
  - ➢ Des mises en situations permettant d'apprécier les différentes compétences attendues
- ✓ Réaliser son alternance et valider le compte rendu
  - ➢ Inclus dans le livret de formation a rendre complété et signé lors du dernier module

- ✓ Participer à une compétition officielle
  - ➢ Epreuve obligatoire mais non pénalisante. Nombreuses disciplines ouvertes dans les barèmes
- ✓ Participer aux épreuves pratiques « Cibles Couleurs »
  - ➢ Passages de la Cible Couleur de niveau supérieur selon le protocole fédéral. Epreuve non-pénalisante si le stagiaire détient déjà la Cible Verte

Le respect de l'éthique et des valeurs de la FFTir sera particulièrement pris en compte dans les critères d'évaluations. Leur non-respect entrainera l'exclusion immédiate de la formation.

En cas de désaccord tout litige relatif au Brevet Fédéral doit faire l'objet d'un premier recours auprès l'ATR avant saisine de la ligue. Une procédure de recours et d'appel sont possible.

Matériel nécessaire à la formation

Le Guide Pédagogique Jeune Encadrant et votre Passeport Formateur vous serons remis lors de votre premier module de formation Ligue.

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- ➢ Une tenue de sport
- ➢ Pistolet ou carabine 10m

Les consignes sanitaires en vigueur seront appliquées (pass sanitaire ou test PCR ou certificat de rétablissement ; et respect du port du masque et des gestes barrières)

Date butoir d'inscription : 15 octobre 2021 (Délais de rigueur)

Certificat de Compétences : Capacité à accueillir et conseiller

La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

IMPORTANT : Le certificat n'est pas concerné par le tutorat et la journée de positionnement. Il sert également de module complémentaire pour les BFJE.

Chaque stagiaire est libre de s'inscrire à la session de son choix, indépendamment de son département d'appartenance.

Session A : 30 janvier 2022, dans le département 22

Session B : 06 mars 2022, dans le département 35

Session C : 20 mars 2022, dans le département 56

Session D : 09 avril 2022, dans le département 29

Prévision encadrement : Maud Seus-Caradec et Pascal Kerlau

Cadre de la formation.

Au sein du club de tir, le CAC a pour fonctions d'assurer et gérer la sécurité sur les pas de tir. Le Certificat a une durée de validité de quatre ans et n'est pas détenu à vie à l'inverse des Brevets Fédéraux. Le titulaire d'un CAC a obligation de suivre la formation CAC ou BFA avant la date d'expiration afin de conserver son certificat ou obtenir un Brevet Fédéral.

La durée globale de la formation est de 8 heures sous la forme d'un module unique d'une journée.

Il est impératif que les stagiaires assimilent en amont du module le contenu du « Manuel du Tir Sportif » édité par la FFTir.

Les 7 heures de formation théorique et pratique se composent en quatre blocs :

- Organiser la sécurité de la pratique (4 heures)
- Accueillir (1 heure)
- Faire découvrir le Tir Sportif (1 heure)
- S'intégrer au sein du club (1 heure)

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 8 stagiaires. Un stagiaire n'obtenant pas le CAC lors d'une session, ne pourra pas participer à une autre session au cours de la même saison.

La formation est ouverte aux mineurs à partir de 16 ans.

Être licencié depuis plus d'une saison minimum.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 50 €.

Modalités de validation.

L'obtention du Certificat de compétence est prononcée par la Présidente de Ligue et l'ATR sur proposition du jury plénier qui se réuni une fois la formation terminée. Le Jury a toute latitude pour proposer la validation (totale ou partielle) ou l'ajournement du stagiaire.

Le/la stagiaire doit obligatoirement :

- ✓ Participer activement à toute la journée de formation et être investi.e
- ✓ Réussir les différentes évaluations, théoriques et pratiques. Elles seront présentées au jury plénier.
  - ➢ QCM avec questions éliminatoires sur la sécurité, et au minimum 80% de bonnes réponses. Les 4 blocs de compétences ne se compensent pas.
  - ➢ Des mises en situations permettant d'apprécier les différentes compétences attendues

Le respect de l'éthique et des valeurs de la FFTir sera particulièrement pris en compte dans les critères d'évaluations. Leur non-respect entrainera l'exclusion immédiate de la formation.

En cas de désaccord tout litige doit faire l'objet d'un premier recours auprès l'ATR avant saisine de la ligue. Une procédure de recours et d'appel sont possible.

Attention : Un mineur peut obtenir le certificat de compétences, notamment à l'issue d'un module complémentaire suivi après son BFJE, mais ne pourra intervenir en autonomie qu'à partir de sa majorité. En attendant 18 ans, il devra encadrer, seulement dans le cadre de l'école de tir, sous la responsabilité et en présence d'un adulte breveté de la FFTir.

Matériel nécessaire à la formation

Il est impératif de se préparer en amont du module de formation, par la lecture du « Manuel du tireur sportif », une connaissance des différentes armes du club et du fonctionnement interne (conditions d'accès au pas de tir, cours obligatoires, chasuble de responsable…).

Un guide illustré vous sera adressé à la clôture des inscriptions afin de vous aider dans votre préparation. La Ligue recommande aux clubs d'organiser un temps dédié (2 h minimum) au moins 10 jours avant la formation.

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- Une tenue de sport
- Pistolet ou Revolver 25m (ISSF ou TAR)
- 1 boite de munitions manufacturées uniquement (munitions rechargées interdites)

Les consignes sanitaires en vigueur seront appliquées (pass sanitaire ou test PCR ou certificat de rétablissement ; et respect du port du masque et des gestes barrières)

Dates butoirs d'inscription :

Session A : 20 décembre 2021

Session B : 30 janvier 2022

Session C : 10 février 2022

Session D : 1er mars 2022

Formation initiale Brevet Fédéral Animateur

La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Journée de positionnement : Elle est organisée dans votre département durant le mois d'octobre. Votre RFD vous communiquera directement les modalités exactes. Voir page 1 pour plus d'informations. La présence du tuteur est recommandée sur cette journée.

Premier module de formation : 06 et 07 novembre 2021

Deuxième module de formation : 26 et 27 mars 2022

Prévision encadrement : Pascal Kerlau et Arnaud Chevrollier

Prévision lieux des modules : lieu à déterminer en fonction des inscrits.

Cadre de la formation.

Au sein du club de tir, l'animateur a pour fonctions l'accueil des nouveaux adhérents, la délivrance de renseignements relatifs aux disciplines de la FFTir, au fonctionnement du club (prêt d'armes, organisation de l'association, etc.) et la mise en place des premières séances d'initiation pendant lesquelles il devra apporter un soin et une vigilance toute particulière aux fondamentaux de la technique de base.

La durée globale de la formation est de 70 heures répartie en :

- 6 heures de positionnement.
- 24 heures de formation théorique et pratique.
- 40 heures de stage en situation au sein du club.

Les 24 heures de formation théorique et pratique se compose ainsi :

- Accueil et Sécurité
- Connaissance des disciplines.
- Manipulation et connaissances des armes.
- Technique de cycle découverte
- Programme de formation aux Cibles Couleurs.

L'alternance.

Le diplôme n'est délivré qu'à partir du moment où chaque stagiaire formé(e) a effectué(e) un stage dans un ou plusieurs clubs. Le stagiaire doit effectuer au minimum 40h en club, avant la fin de la saison de sa formation.

Ce stage fait l'objet d'un livret d'alternance, rempli au fur et à mesure. Ce livret d'alternance est à remettre, complété et signé lors du dernier module de formation.

Il remplace les comptes rendus de stage des saisons précédentes, et est l'unique document accepté pour validation.

En cas de force majeur, et après en avoir informé la RFL, un délai de 10 jours sera accordé pour un envoi par courrier ou mail.

Le stagiaire sera obligatoirement suivi et accompagné par un Brevet Fédéral Tuteur 1er Degré, ou actuellement inscrit pour se former au tutorat.

Une formation de tuteur est proposée parmi les formations continues.

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 15 stagiaires.

Il est obligatoire d'être licencié depuis une saison minimum, et d'avoir un Tuteur diplômé ou actuellement inscrit en formation.

La formation est ouverte aux mineurs à partir de 16 ans.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 115 € (frais de la journée de positionnement inclus).

Modalités de validation.

L'obtention du Brevet Fédéral est prononcée par la Présidente de Ligue et l'ATR sur proposition du jury plénier qui se réuni une fois la formation terminée. Le Jury a toute latitude pour proposer la validation (totale ou partielle) ou l'ajournement du stagiaire.

Le/la stagiaire doit obligatoirement :

- ✓ Participer activement à toutes les journées de formations et être investi.e
- ✓ Réussir les différentes évaluations formatives et certificatives, théoriques et pratiques. Elles seront présentées au jury plénier.
  - ➢ Un QCM avec questions éliminatoires sur la sécurité
  - ➢ Des mises en situations permettant d'apprécier les différentes compétences attendues
- ✓ Réaliser son alternance et valider le compte rendu
  - ➢ Inclus dans le livret de formation a rendre complété et signé lors du dernier module
- ✓ Participer à une compétition officielle
  - ➢ Epreuve obligatoire mais non pénalisante. Nombreuses disciplines ouvertes dans les barèmes
- ✓ Participer aux épreuves pratiques « Cibles Couleurs »

- Passages des Cibles Blanche et Jaune selon le protocole fédéral. Elles permettent la labélisation « Cibles Couleurs » des stagiaires.

Le respect de l'éthique et des valeurs de la FFTir sera particulièrement pris en compte dans les critères d'évaluations. Leur non-respect entrainera l'exclusion immédiate de la formation.

En cas de désaccord tout litige relatif au Brevet Fédéral doit faire l'objet d'un premier recours auprès l'ATR avant saisine de la ligue. Une procédure de recours et d'appel sont possible.

Matériel nécessaire à la formation

Le Guide Pédagogique Animateur et votre Passeport Formateur vous serons remis lors de votre premier module de formation Ligue.

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- Une tenue de sport
- Pistolet et/ou carabine 10m

Les consignes sanitaires en vigueur seront appliquées (pass sanitaire ou test PCR ou certificat de rétablissement ; et respect du port du masque et des gestes barrières).

Date butoir d'inscription : 04 octobre 2021 (Délais de rigueur)

Formation initiale Brevet Fédéral Initiateur

La Ligue se réserve le droit de modifier les dates des modules selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Journée de positionnement : Elle est organisée dans votre département durant le mois d'octobre ou novembre. Votre RFD vous communiquera directement les modalités exactes. Voir page 1 pour plus d'informations. La présence du tuteur est recommandée sur cette journée.

Premier module : 27 et 28 novembre 2021

Deuxième module : 22 et 23 janvier 2022

Troisième module : 11 et 12 juin 2022

Prévision encadrement : Pascal Kerlau et Jean André

Prévision lieux des modules : lieu à déterminer en fonction des inscrits.

Cadre de la formation.

La formation proposée permet d'acquérir les compétences relatives à la mise en œuvre de séances, s'inscrivant notamment dans la logique des Cibles Couleurs. L'objectif de la formation d'initiateur est d'améliorer ses connaissances et savoir-faire afin qu'ils puissent encadrer des séances pour une population plus large, plus longtemps (pouvoir suivre un groupe en perfectionnement) et sur des disciplines spécifiques. L'initiateur de club a un véritable rôle à jouer dans l'encadrement de son club, tant au niveau de l'initiation des Ecoles de Tir, que des adultes en phase d'apprentissage.

La durée globale de la formation est de 80 heures répartie en :

- 6 heures de positionnement
- 34 heures de formation théorique et pratique
- 40 heures de stage en situation au sein du club

La formation théorique se compose ainsi :

- Sécurité et réglages des armes
- Construction d'exercices et de séances
- Planification de la saison
- Technique de cycle initié
- Règlements et réglementation

L'alternance

Le diplôme n'est délivré qu'à partir du moment où chaque stagiaire formé(e) a effectué(e) un stage dans un ou plusieurs clubs. Le stagiaire doit effectuer au minimum 40h en club, avant la fin de la saison de sa formation.

Ce stage fait l'objet d'un livret d'alternance, rempli au fur et à mesure. Ce livret d'alternance est à remettre, complété et signé lors du dernier module de formation.

Il remplace les comptes rendus de stage des saisons précédentes, et est l'unique document accepté pour validation.

En cas de force majeur, et après en avoir informé la RFL, un délai de 10 jours sera accordé pour un envoi par courrier ou mail.

Le stagiaire sera obligatoirement suivi et accompagné par un Brevet Fédéral Tuteur 1er Degré, ou actuellement inscrit pour se former au tutorat.

Une formation de tuteur est proposée parmi les formations continues.

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 10 stagiaires

Il est obligatoire d'avoir obtenu son Brevet Animateur depuis une saison au minimum, et d'avoir un Tuteur diplômé ou actuellement inscrit en formation.

La formation est ouverte à partir de :

- 18 ans pour tous les Animateurs
- 17 ans pour les BFJE ayant validé le module complémentaire et la Cible Verte
- 16 ans pour les BFJE ayant validé le module complémentaire et la Cible Bleue

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 165 € (frais de la journée de positionnement inclus).

Modalités de validation

L'obtention du Brevet Fédéral est prononcée par la Présidente de Ligue et l'ATR sur proposition du jury plénier qui se réuni une fois la formation terminée. Le Jury a toute latitude pour proposer la validation (totale ou partielle) ou l'ajournement du stagiaire.

Le/la stagiaire doit obligatoirement :

- ✓ Participer activement à toutes les journées de formations et être investi.e
- ✓ Réussir les différentes évaluations formatives et certificatives, théoriques et pratiques. Elles seront présentées au jury plénier.

- Un QCM avec questions éliminatoires sur la sécurité
- Des mises en situations permettant d'apprécier les différentes compétences attendues

✓ Réaliser son alternance et valider le compte rendu

- Inclus dans le livret de formation a rendre complété et signé lors du dernier module

✓ Participer à une compétition officielle

- Epreuve obligatoire mais non pénalisante. Nombreuses disciplines ouvertes dans les barèmes

✓ Participer aux épreuves pratiques « Cibles Couleurs »

- Passages des Cibles Orange et Verte selon le protocole fédéral. Elles permettent la labélisation « Cibles Couleurs » des stagiaires.

Le respect de l'éthique et des valeurs de la FFTir sera particulièrement pris en compte dans les critères d'évaluations. Leur non-respect entrainera l'exclusion immédiate de la formation.

En cas de désaccord tout litige relatif au Brevet Fédéral doit faire l'objet d'un premier recours auprès l'ATR avant saisine de la ligue. Une procédure de recours et d'appel sont possible.

Matériel nécessaire à la formation

Le Guide Pédagogique Initiateur vous sera remis lors de votre premier module de formation Ligue.

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- Une tenue de sport
- Pistolet et/ou carabine 10m
- Pistolet 25m ISSF
- Carabine 50m ISSF avec au minimum veste, bretelle et coussin
- Votre Passeport Formateur

Les consignes sanitaires en vigueur seront appliquées (pass sanitaire ou test PCR ou certificat de rétablissement ; et respect du port du masque et des gestes barrières)

Date butoir d'inscription : 15 octobre 2021 (Délais de rigueur)

Informations sur les formations Entraineur 1er et 2ème Degré

Ces formations initiales sont organisées par la FFTir. Pour plus d'informations, contactez directement l'ATR ou rendez-vous sur le site fédéral https://fftir.org/fr/devenir_formateur_benevole .

Cadre de la formation.

Il s'agit d'acquérir les compétences relatives aux cycles d'entrainement, de perfectionnement et de formation d'encadrants.

Une arme « majeure » est choisie lors de l'inscription. Les stagiaires peuvent participer à un module facultatif complémentaire dans l'arme inverse, afin d'être polyvalent.

La durée globale de la formation Entraineur 1er degré est :

- 130 heures de formation initiale, réparties en 4 modules de formation
- 70 heures d'alternance en club
- 10 heures d'intervention sur le Collectif Régional d'Entrainement

La durée globale de la formation Entraineur 2ème degré est :

- 220 heures de formation initiale, réparties en 4 modules de formation
- 110 heures d'alternance en club
- 60 heures de mise en situation sur des Collectifs nationaux
- 30 heures d'intervention sur des formations au sein de la Ligue

L'alternance

Comme pour les précédents Brevets Fédéraux, une alternance est obligatoire dans les formations Entraineur 1er ou 2ème degré.

Le stagiaire sera obligatoirement suivi et accompagné par un tuteur de même Brevet Fédéral et formé « Tuteur 2ème degré), ou d'un CQP/DEJEPS/DESJEPS.

Les stagiaires BFE1 doivent également réaliser une intervention lors d'un stage d'un Collectif Régional d'Entrainement. Pour les BFE2 l'intervention se déroule au sein des formation d'encadrants. Ils leur appartiennent de prendre contact rapidement avec l'ATR afin de déterminer la date et modalité d'intervention.

Modalités d'inscription à la formation.

Pour entrer en formation Entraineur 1er degré, il est obligatoire d'avoir obtenu son Brevet Initiateur depuis deux saisons minimums.

Pour entrer en formation Entraineur 2ème degré, il est obligatoire d'avoir obtenu son Brevet Entraineur 1er degré depuis deux saisons minimums.

Le dossier d'inscription est à envoyer à la FFTir, après présentation à l'ATR pour avis (obligatoire).

Une évaluation de sélection et positionnement avant l'entrée en formation est organisée par la FFTir.

Les frais pédagogiques peuvent faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Ligue. Le dossier est disponible auprès de l'ATR et de votre RFD.

Les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par la FFTir.

Ligue Régionale de TIR de BRETAGNE

FORMATIONS CONTINUES

FORMATION FÉDÉRALE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

Jeune encadrant

Animateur

Initiateur

Développement de l'Ecole de Tir et Cibles Couleurs

La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Module unique : 04 décembre 2022

Prévision lieu du module : Département 29.

Prévision encadrement : Maud Seus-Caradec et Pascal Kerlau

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'Animateur. La présence a la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive. Cette formation n'apparaitra pas sur la fiche ITAC du stagiaire.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Savoir améliorer la fidélisation des jeunes licenciés
- Connaitre les différentes étapes d'un projet d'amélioration
- Savoir adapter le projet au contexte de son club
- Pérenniser le dispositif fédéral Cibles Couleurs

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 12 stagiaires.

Avoir obtenu son diplôme de Jeune Encadrant ou Animateur.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Matériel nécessaire à la formation

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- Matériel de prise de note et clé USB
- Votre Passeport Formateur

Les consignes sanitaires en vigueur seront appliquées (pass sanitaire ou test PCR ou certificat de rétablissement ; et respect du port du masque et des gestes barrières)

Date butoir d'inscription : 2 novembre 2021 (Délais de rigueur)

Tuteur Fédéral 1er Degré

La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Module unique : 11 et 12 décembre 2021

Prévision lieu du module : Département 56.

Prévision encadrement : Maud Seus-Caradec et Philippe Goudet

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'Animateur ou d'Initiateur. La présence a la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive. Cette formation apparaitra sur la fiche ITAC du stagiaire.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Maitriser le rôle du tuteur au sein de la formation et du club
- Maitriser les outils du tutorat
- Connaitre les attitudes du tuteur

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 12 stagiaires.

Avoir obtenu son diplôme Initiateur. Les animateurs peuvent demander une dérogation directement auprès de l'ATR.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 50 €.

Matériel nécessaire à la formation

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- Matériel de prise de note et clé USB
- Votre Passeport Formateur
- Pistolet ou Carabine air comprimé

Les consignes sanitaires en vigueur seront appliquées (pass sanitaire ou test PCR ou certificat de rétablissement ; et respect du port du masque et des gestes barrières)

Date butoir d'inscription : 08 novembre 2021 (Délais de rigueur)

Pédagogie de la découverte

La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Module unique : 27 février 2022

Prévision lieu du module : Département 35.

Prévision encadrement : Pascal Kerlau et Arnaud Chevrollier

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'Animateur. La présence a la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive. Cette formation n'apparaitra pas sur la fiche ITAC du stagiaire.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Connaître les grands principes de la pédagogie de la découverte
- Maîtriser la séance découverte avec des non-licenciés
- Maitriser les grands exercices des cibles Blanche et Jaune
- Respecter la législation FINIADA et la prescription de sécurité fédérale

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 10 stagiaires.

Avoir obtenu son diplôme de Jeune Encadrant ou Animateur.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Matériel nécessaire à la formation

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- Pistolet ou Carabine air comprimé
- Matériel de prise de note et clé USB
- Votre Passeport Formateur

Les consignes sanitaires en vigueur seront appliquées (pass sanitaire ou test PCR ou certificat de rétablissement ; et respect du port du masque et des gestes barrières)

Date butoir d'inscription : 21 janvier 2022 (Délais de rigueur)

Technique de la Carabine Couchée

La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Module unique : 06 mars 2022

Prévision lieu du module : Département 22

Prévision encadrement : Philippe Goudet et Jean André

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'initiateur. La présence a la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive. Cette formation n'apparaitra pas sur la fiche ITAC du stagiaire.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Connaître la technique « Couché » à 10m et 50m
- Maîtriser la progression des tireurs
- Maitriser les grands exercices
- Connaitre les grandes adaptations de matériel
- Respecter le règlement sportif en vigueur

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 10 stagiaires.

Avoir obtenu son diplôme de Jeune Encadrant ou Initiateur. Les animateurs peuvent demander une dérogation directement auprès de l'ATR.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Matériel nécessaire à la formation

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- Carabine et si possible veste, gant, bretelle et cale-main
- Matériel de prise de note et clé USB
- Votre Passeport Formateur

Les consignes sanitaires en vigueur seront appliquées (pass sanitaire ou test PCR ou certificat de rétablissement ; et respect du port du masque et des gestes barrières)

Date butoir d'inscription : 1er février 2022 (Délais de rigueur)

Réglage et Equilibre des carabines

La Ligue se réserve le droit de modifier la date du module selon les besoins du calendrier sportif. Le cas échéant, les stagiaires sont avertis dans les meilleurs délais.

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Module unique : 03 avril 2022

Prévision lieu du module : Département 56

Prévision encadrement : Philippe Goudet et Jean André

Cadre de la formation et validation

Cette action est destinée aux personnes titulaires du Brevet d'initiateur. La présence a la totalité du module est nécessaire à la validation. La validation sera refusée en cas de manquement à la sécurité ou à l'éthique fédérale et sportive. Cette formation n'apparaitra pas sur la fiche ITAC du stagiaire.

Objectifs de la formation.

Le module a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Connaitre les principes généraux de l'équilibrage et des réglages
- Être capable d'équilibrer une carabine
- Être capable de faire les réglages en fonction de la morphologie du tireur
- Respecter le règlement sportif en vigueur

Modalités d'inscription à la formation.

Le nombre de place est limité à 10 stagiaires.

Avoir obtenu son diplôme de Jeune Encadrant ou Initiateur. Les animateurs peuvent demander une dérogation directement auprès de l'ATR.

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Matériel nécessaire à la formation

Afin de faciliter les ateliers pratiques, merci d'apporter :

- Carabine 10m et tenue de tir
- Matériel de prise de note et clé USB
- Votre Passeport Formateur

Les consignes sanitaires en vigueur seront appliquées (pass sanitaire ou test PCR ou certificat de rétablissement ; et respect du port du masque et des gestes barrières)

Date butoir d'inscription : 1er mars 2022 (Délais de rigueur)

Demande d'inscription en formation

Merci d'écrire le plus lisiblement possible

Nom : ..... Prénom : .....

Club : ..... n° de licence : .....

Date de naissance : .. ../.. ../.. .. .. .. Catégorie d'âge : .....

Je suis en situation de handicap : ☐ Oui ☐ Non

Tèl : .. .. - .. .. - .. .. - .. .. - .. .. mail : .....

Adresse : .....

.....

Type : ☐ **Initiale** ☐ **Continue**

Formation :

- ☐ Jeune Encadrant
- ☐ Certificat CAC
- ☐ Animateur
- ☐ Initiateur
- ☐ Tuteur Fédéral 1er Degré
- ☐ Développement de l'Ecole de Tir
- ☐ Pédagogie de la découverte
- ☐ Technique de la carabine Couché
- ☐ Réglages et Equilibre des carabines

Pour les CAC, choix de la session : ☐Session A ☐Session B ☐Session C ☐ Session D

TUTEUR OBLIGATOIRE pour les formations initiales (sauf CAC) :

Tuteur : Nom : ..... Prénom : .....

Diplôme Fédéral : .....

Diplôme Tuteur 1er degré : ☐ Obtenu en 20..... ☐ Inscrit en formation cette saison

Date d'obtention du diplôme précédent (si existant) : / / .

Cible couleur détenue : Discipline(s) pratiquée(s) :

Niveau de compétition : ☐ Loisir ☐ Départemental ☐ Régional ☐ National

Fonction(s) exercée(s) au sein du club :

Indiquez en quelques lignes vos motivations pour participer à la formation : .....

.....

.....

.....

.....

☐J'ai pris connaissance des documents à joindre à mon dossier d'inscription (voir page 1), du matériel à apporter, des consignes sanitaires et de l'obligation de tuteur .

Date et signature : Avis et signature du Président de club :

Demande de dérogation

A l'attention de Madame la Responsable Formation Ligue,

Je soussigné(e) (nom et prénom) : .....

N° licence : .....
N° club : .....

Demande exceptionnellement une dérogation pour être autorisé à suivre la formation :

Initiale : ☐ BF Jeune Encadrant ☐ Certificat CAC ☐ BF Animateur ☐ BF Initiateur
Continue (précisez) : .....

Pour le(s) motif(s) suivant :

☐ Délais insuffisant depuis l'obtention du Brevet Fédéral précédent
☐ Absence de Brevet Fédéral
☐ Age minimal requis non atteint
☐ Autre (précisez) : .....

.....

.....

Pour les licenciés d'une autre Ligue, merci d'utiliser la feuille de demande de dérogation fédérale (ITAC), complétée par votre RFL.

Indiquez vos motivations et/ou situation justifiant le besoin de formation par dérogation :

.....

.....

.....

.....

Il est rappelé que les dérogations sont à caractère exceptionnel, et que leur accord n'est en aucun cas systématique.

Le ../../..... , Signature :

Cadre Réservé à la RFL

Demande : ☐ Refusée ☐ Acceptée ☐ Acceptée sous conditions

Indiquez les conditions le cas échéant : .....

Le ../../..... , Signature :

Autorisation Parentale

Je soussigné, M. ..... (mère, père, tuteur légal de l'enfant *) autorise :

- Mon enfant ..... à participer à la formation

☐ BF Jeune Encadrant ☐ Certificat CAC ☐ BF Animateur

☐ Continue (précisez) : .....

se déroulant du ..... au ..... ,

- Les membres de l'Equipe Technique Régionale, à transporter en voiture individuelle mon enfant.

En cas d'urgence, j'autorise :

- Les responsables de la ligue à prendre toutes les mesures nécessaires à l'évacuation et à l'hospitalisation éventuelles de mon enfant
- Toute intervention chirurgicale rendue nécessaire en cas d'accident majeur.

Fait à ....., le .....

Signature obligatoire (précédée des mentions "Lu et approuvé" et "Certifié exact") :

* Rayez la mention inutile.

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom de la personne : .....

N° de téléphone : .....

Lien de parenté : .....

Observations éventuelles : .....

Renseignements administratifs

N° de Sécurité sociale : .....

Caisse de Sécurité sociale + adresse : .....

Nom du médecin traitant : .....

N° de téléphone : .....

Nom de la mutuelle (éventuellement) : .....

Rejoins-nous sur notre page pour suivre toute notre actualité !

@LigueTirBretagne

Contact

Assistante Technique Régionale :

Maud SEUS CARADEC - atr-tir.bretagne@orange.fr - 07 50 87 61 20

Nos partenaires

AGENCE NATIONALE DU SPORT

FFTir

Région BRETAGNE

CROS BRETAGNE

OBJECTIF CIBLES

BREIZHSPORTS

ENVIE D'OPTIQUE
L'OPTICIEN DES SPORTIFS

GO MALLETTES

COPIES DES LICES